



Mairie de Charensat

Réunion du 05 Novembre 2019

Présents : MM. BACCONNET – BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON - CLOAREC – COTTET – DEBOUDARD - DUBOISSET – LENOBLE – MOUILLET – MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE

Absents excusés : /

Date de convocation : 28/10/2019

QUESTIONS DEBATTUES

Remarque du compte-rendu du 12/09/2019 : aucune question sur ce compte-rendu. Monsieur le Maire revient sur une interrogation de Monsieur COTTET lors de la dernière réunion en ce qui concerne un partage possible de la gestion financière du plan d'eau de Chancelade en cas d'acquisition. En fait, une gestion partagée c'est la possibilité pour les organismes qui nous ont aidés à monter le dossier FEDER d'avoir un droit de regard sur la gestion et la protection de ce milieu naturel. Actuellement aucune convention n'est actée. Ceci ne concerne que l'emprise du plan d'eau et non les terrains alentours.

Approbation du compte-rendu du 12/09/2019 : 8 pour – 4 contre – 1 abstention

- **Subventions aux associations :** Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions versées aux associations en 2018, sauf pour l'Association de Gestion des Baux Communaux qui est débitrice, à savoir :

- | | |
|--|---|
| - Animation aux Mésanges Bleues : 310 € | - Amicale des Chasseurs : 350 € |
| - APE Biollet Charensat Espinasse : 300 € | - Entente Foot Charensat/Montel/Villossanges : 500 € |
| - Association Gymnastique : 170 € | - Auto Moto Verte : 230 € |
| - Club de l'avenir : 260 € | - Société de Pétanque : 200 € |
| - Comité de Jumelage : 100 € | - UNC AFN : 100 € + 2 gerbes |
| - Pompiers du Montel-de-Gelat : 385 € | - Spécimen Carpe des Combrailles : 100 € |
| - AGBC de Charensat : 400 € (au lieu de 250 €) | - Comité des Fêtes : 470 € - 200,03 € (branchement forains fête patronale), soit 269,97 € |

Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Subvention piscine écoles Biollet et Charensat :** Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, les écoles demandent aux communes une subvention pour régler la piscine (entrées+transport) de l'année scolaire écoulée. Pour 2018-2019, le montant est de 1 005,90 €. La commune de Charensat participe à hauteur de 60%, soit un montant de 603,54 €. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Proposition de contrat SCP TEILLOT & Associés :** Monsieur le Maire présente la proposition de convention de Maître MARION, avocate spécialiste en droit public. Le contrat propose d'apporter à la commune une assistance juridique, des prestations de conseil et d'assistance. Le montant proposé est de 3 840 € TTC/an payable par trimestre soit 960 €. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Approbation de l'assiette des coupes 2020 pour les forêts relevant du régime forestier :** Monsieur le Maire fait part de la demande de l'ONF de reporter le programme de coupes prévu en 2020 sur les parcelles 3 A – 4 A – 5 A – 8 U en 2022 pour cause de chablis et dépérissement. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Maintien des primes aux agents titulaires pendant le temps partiel thérapeutique :** Monsieur le Maire propose de maintenir les primes aux agents titulaires pendant les arrêts de travail et temps partiel thérapeutique. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Révision des loyers de Mr GLASZIOU et Mme PRESLE :** Monsieur le Maire fait part du montant des loyers qui devraient être révisés, à savoir Mr GLASZIOU : 347,11 € au 20/10/2019 et Mme PRESLE : 436,12 € au 01/11/2019. Compte-tenu de l'augmentation de l'indice de référence, les loyers devraient passer à 352,41 € pour Mr GLASZIOU et 441,35 € pour Mme PRESLE. Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer l'augmentation compte-tenu du montant déjà élevé. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Prix du repas cantine scolaire année 2019-2020 :** Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire pour 2019-2020. Celui reste à **2,90 €**. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Gratuité du matériel pour la fête à thème 2020** : Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de choisir pour quelle fête le matériel sera gratuit pour 2020 (pour rappel, gratuité pour la fête patronale en 2019) et propose de reconduire la gratuité du matériel au Comité des Fêtes pour la fête de la Saint Martin. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **RODP 2019 due par Orange (redevance d'occupation du domaine public)** : Monsieur le Maire propose la demande de remboursement pour la redevance d'occupation du domaine public 2019 due par Orange, soit un montant de 2 281,10 €. Pour information, il y a 35,941 km en artère aérienne, 7,422 km en artère souterraine, et 1 emprise au sol. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Heures complémentaires pour Mme Marie IZQUIERDO** : Monsieur le Maire rappelle que Madame Mireille LOUIS est en temps partiel thérapeutique 50 % depuis le 1^{er} octobre. Pour pallier à cette absence, Madame Marie IZQUIERDO est amenée à faire des heures complémentaires. Il propose de lui rémunérer ces heures sur les payes de novembre et décembre 2019. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Eau potable village de Vergheadet** : Une réunion a eu lieu le mardi 15 Octobre en Sous-Préfecture de Riom pour évoquer le cas du captage privé alimentant le village de Vergheadet en eau en présence de l'ARS et la DDT. Une nouvelle réunion va avoir lieu en Sous-Préfecture le mardi 19 Novembre pour évoquer le cas et trouver une solution. Monsieur le Maire présente le nouveau devis établi par l'entreprise DASSAUD concernant le branchement du village sur le réseau de la commune pour un montant de 13 377,44 € T.T.C. La convention envoyée à chaque habitant tient compte de ce montant TTC et compte-tenu que la commune prend en charge 50 %, il reste à chaque habitation la somme de 1 147,78 € à payer. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention pour ce devis de 13 377,44 € TTC.

- **Motion pour s'opposer au projet de restructuration et de fermeture des services des impôts et des trésoreries** : Monsieur le Maire lit le courrier de l'Association des Maires Ruraux et propose de prendre cette motion. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Carte communale** : Actuellement l'élaboration de ce document d'urbanisme par le cabinet DEJANTE est en cours de finition et pourrait être présenté au conseil d'ici quelques mois. Monsieur le Maire rappelle que la carte communale est obligatoire pour la réalisation de tous nos projets et revient particulièrement sur le point « plans d'eau en zone de montagne » utilisé pour le recours au TA contre le projet de bâtiment d'accueil. En effet, la parcelle E n° 1428, qui avait l'objet d'un CU et situé vers la réserve d'incendie, devrait être exclue de la zone constructible pour les mêmes raisons (bande des 300 m autour d'un plan d'eau).

- **Renouvellement CUI (contrat unique d'insertion) de Mr CARRAT** : Monsieur le Maire rappelle que le contrat de notre agent, Baptiste CARRAT, employé pour l'étang de Chancelade est arrivé à terme le 30/09/2019. Un renouvellement a pu être obtenu pour un an, soit du 01/10/2019 au 30/09/2020. La prise en charge par l'Etat de 60 %. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Devis divers** :

* remplacement broyeur : 2 propositions par les Ets DUMONTAUX et Ets BLANCHONNET. Le matériel proposé par Ets DUMONTAUX est une faucheuse débroussailleuse KUHN, celui proposé par Ets BLANCHONNET est un broyeur BOMFORD KESTREL. Le devis des Ets DUMONTAUX pour l'ensemble du matériel avec 2 châssis d'attelage rapide par tracteur s'élève à 24 900 € H.T. moins la reprise de notre broyeur 5 000 € H.T., soit 19 900 € H.T. + options rotor universel pour démontage rapide 450 € H.T. et protection avant pour débroussaillage 140 € H.T. Le devis de Ets BLANCHONNET pour l'ensemble est de 16 000 € H.T. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention pour le devis des Ets DUMONTAUX avec options.

* prélèvement analyse eau village de Vergheadet chez Mme Jocelyne GIRODIAS : montant du devis 189,45 € H.T. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

* achat d'un véhicule camionnette, le trafic ne passant plus au contrôle technique. Monsieur le Maire fait part de la proposition des Ets VEISSIERE : 2 camions IVECO (cabine simple et double). Celui avec 1 cabine a seulement 17 154 km pour un montant de 20 500 € H.T. et l'autre avec double cabine a 115 000 km pour un montant de 19 800 € H.T. + 750 € H.T. modification cabine. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention pour acquérir un véhicule et voir avec l'agent concerné la meilleure option.

- **Proposition SMADC pour achat livres** : Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur SENETAIRE qui explique que le SMADC a fait éditer une collection d'ouvrages et propose aux communes qui le souhaitent d'acquérir ces ouvrages, à savoir : Tome 1 Eglises et chapelles – Tome 2 Géologie et minéralogie – Tome 3 Etangs et rivières – Tome 4 Histoires et civilisations – Tome 5 Faune et flore – Arbres remarquables. Ces livres sont vendus aux communes au prix de 5 € pour les Tome 1, 2, 3, 4, 7 € pour le Tome 5, 20 € pour les arbres remarquables. Accord à 13

pour – 0 contre – 0 abstention pour acquérir 2 exemplaires de chaque ouvrage et mettre 1 exemplaire à l'école et 1 à la maison de retraite.

- Courriers divers :

* remerciement de l'association des parents d'élèves du RPI pour le don reçu suite au marché de terroir qui a eu lieu en août.

* demande des enseignantes des écoles de Charensat et Espinasse qui souhaitent organiser un voyage scolaire de 5 jours en Anjou et sollicitent une participation au financement (hébergement + activités + transport). Le coût total de ce voyage sera d'environ 11 500 €. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention sur le principe de participation, mais attendre de voir combien il restera à prendre en charge au niveau des communes.

* demande de subvention du collège Baptiste Bascoulergue pour financer leurs activités périscolaires, culturelles et socio-éducatives. Refus à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

* Lettre de Mr COURTAT qui demande un recours gracieux concernant la fuite d'eau qui a été constatée par notre employé communal lors du relevé des compteurs (1 300 m³). Lors de ces relevés 2019, il a également constaté une autre fuite d'eau encore plus importante (3 427 m³). Notre employé communal constate tous les ans des fuites importantes qui ne sont signalées par les propriétaires qu'à la réception de la facture d'eau alors, qu'en cette période de déficit pluviométrique, la vigilance de chacun serait la bienvenue envers ceux qui font beaucoup d'effort lors de ces périodes. Faire la moyenne des 3 ans comme les demandes précédentes, ce qui donne : 70 m³ en 2017 + 128 m³ en 2018 + 1 300 m³ en 2019, soit un total de 1 498 m³ : 3 = 499 m³ à lui facturer. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

* Monsieur le Maire fait part qu'il y a le même problème pour Pascal LEONARD à la Gorce, fuite d'eau en 2019 : 3 427 m³. On va procéder de la même manière, ce qui va donner le décompte suivant : 11 m³ en 2017 + 3 m³ en 2018 + 3 427 m³ en 2019, soit un total de 3 441 m³ : 3 = 1 147 m³. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

A partir du 1^{er} janvier 2020, il faut faire passer un courrier à chaque habitant pour que chacun contrôle régulièrement leurs compteurs. Toute consommation relevée lors du passage de l'agent communal sera à payer.

* Monsieur le Maire lit le courrier de l'avocat de Mr Olivier JAY concernant sa parcelle cadastrée section E n° 118 et située vers notre captage des Sanciaux. Ce courrier va être transmis à notre avocate afin de défendre la commune et lui faire part que Mr JAY couche les poteaux autour du captage sur le terrain communal (travaux de clôture effectués par l'entreprise DASSAUD).

* Monsieur le Maire communique que l'on a reçu une copie de la requête auprès du Tribunal Administratif présentée par l'Amicale des Champs des Pierres, concernant la chasse à proximité de Chancelade. Madame LENOBLE réaffirme que la marche organisée en semi-nocturne par l'association Regards sur l'Avenir s'est bien déroulée.

* Mme Agnès DEBOUDARD parle de la licence IV : désormais il faudra 5 ans pour l'utiliser.

* Mr Robert POUCHOL fait part que le pont de Couberteix est en très mauvais état. Il faut voir avec Monsieur le Maire de Villossanges puisque le pont est mitoyen et demander un chiffrage.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,